

DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.
Enquête publique ouverte du 9 mai au 7 juin 2025.

Propriété de : Philippe et Bernadette ROCHAT
Adresse : Route des Mosses 101 – 1660 La Lécherette
Parcelle(s) N° : 2073 de Château-d'Oex
Objet(s) concerné(s) : 1 saule
Motif : risque sécuritaire

Le dossier est déposé au Greffe municipal, Grand-Rue 67, 1660 Château-d'Oex. Les documents relatifs à l'enquête peuvent être consultés sur le site chateaudoex-admin.ch ainsi qu'au Greffe municipal pendant les heures d'ouverture (lundi au vendredi de 07h00 à 12h00).

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION
A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

02 MAI 2025

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Propriétaire Prénom/Nom : J.-H. + B. ROZMAT
 Adresse : RTE DES MOULINS 101 1660 LA LÉCHÈRETTÉ
 Commune : CHATEAUL-D'OLÉ Parcelle(s) N° : 2073
 Tél. : E-mail : fowstiere@bluewin.ch

OBJET(S) CONCERNE(S)

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire (sain, malade, normal, endommagé)
1	1	SAULE	MUR AVOISÉ ?	13		endommagé
			420			

Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

DEMANDE

Abattage

Elagage hors entretien courant

MOTIFS

Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés

Entrave avérée à l'exploitation agricole

Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)

Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)

Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), N° CAMAC :

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande (optionnelle) :

.....

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION
A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Voir ANNEXE

Lieu et date : La Rocheville, le 1^{er} mai 2025

Signature du propriétaire

[Signature] *[Signature]*

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

Les demandes sont publiées pour une durée de 30 jours au pilier public ou, dans le cadre d'une construction, par l'enquête publique CAMAC

Annexe à la demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré du 1^{er} mai 2025

Photos :

Vous les avez déjà reçues avec mon premier mail.

Circonférence du saule :

Il s'agit d'un arbre « multi-troncs », c'est-à-dire constitué de 5 grosses branches partant directement du sol (cépée). Le diamètre moyen de chaque branche à 1 m du sol est de 50 cm. Si l'on entoure toutes les branches à 1 m du sol, cela donne 420 cm. Le saule mesure environ 13 m en hauteur.

Description des motifs de la demande :

Nous partons de l'idée que la grosse branche cassée par le poids de la neige est une sorte d'avertissement « sans frais », puisque la branche est tombée sur la tourbière et n'a donc causé aucun dommage à autrui. Une autre branche pourrait cependant tomber sur la route cantonale. En outre, M. Frédéric Combremont nous a rendu attentifs au fait que la forme en cépée fragilise les branches près du sol (et c'est exactement ce qui s'est passé). Il est cependant vrai que ce saule était déjà là quand nous avons acheté la propriété en 2008.

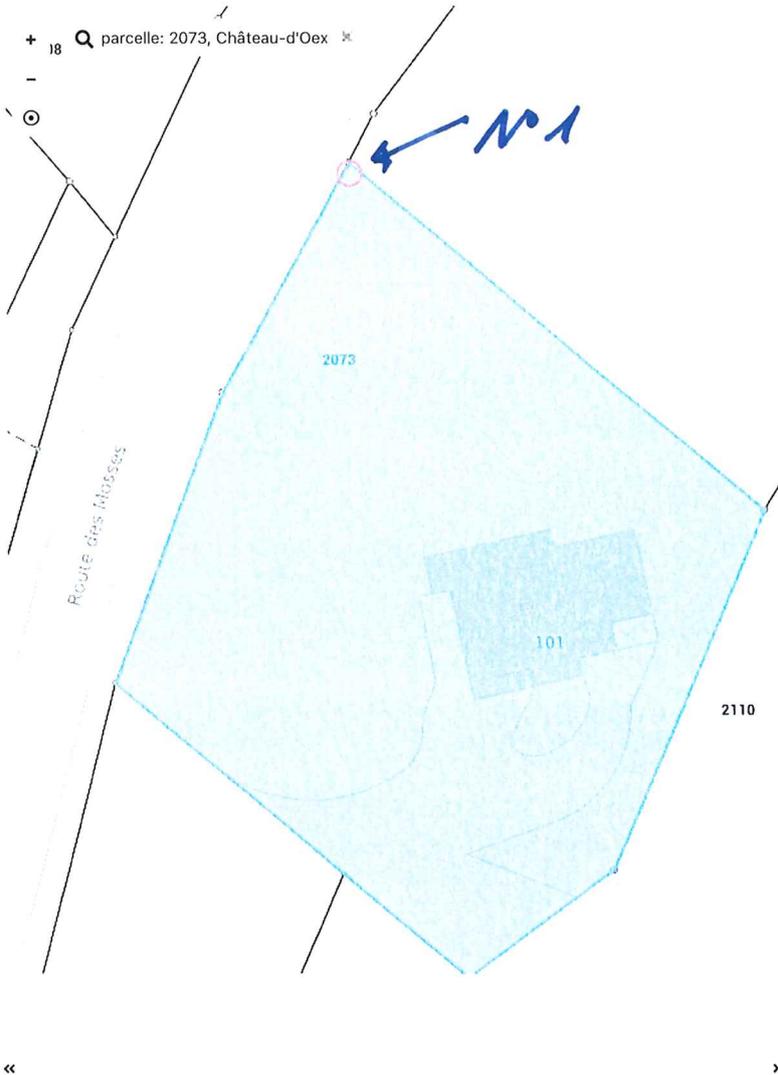
Plantations compensatoires :

Nous n'entendons rien compenser, car nous avons suffisamment planté d'arbres (pins, mélèzes, arolles) et de haies d'arbustes divers depuis notre installation le 1^{er} janvier 2009, à tel point que nous n'avons plus de place adéquate pour planter quoi que ce soit.

Délai d'exécution :

L'arbre sera sécurisé prochainement, avec la réparation de la barrière. Son abattage complet se fera d'ici deux ans.

Thèmes ▾



Mesure et dessin

-
- ↶
- ↷
-
-
- Tr

Exporter ▾ Tout supprimer

Cercle 1





